

CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du 9 Avril 2021 à 21H00

Présents :

Mmes GENSSLER Édith, LAURENT Anne, RACAUD Béatrice, SAVO Sylviane, MM. CLARET Jean-Jacques, MARCHANT Marcel, ASSEMAT Matthieu, DUCOMMUN Frank, MERLIO Gwénaël, SERAN Loïc.

Absent excusé : M. BONAFOUS Raymond.

Secrétaire de séance : Mme GENSSLER Edith.

M. le Maire préside le Conseil et ouvre la séance à 21h00.

Le compte rendu de la séance du 12 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des indemnités des Elus pour 2020

Suite à la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique Article L 2123-24-1-1 du CGCT, l'état des indemnités libellées en euros est présenté au Conseil Municipal avant le vote du Budget.

Bénéficiaire	Brut Annuel
Maire M. CANCIAN	3 151, 67 €
Maire M. CLARET	6 273, 69 €
1 ^{er} Adjoint Mme LAURENT	824, 97 €
2 ^{ème} Adjoint M. AMANS	537, 63 €
1 ^{ER} Adjoint M. MARCHANT	1 673, 87 €
2 ^{ème} Adjoint Mme GENSSLER	843, 99 €

Par **délibération 2021-14**, vote des taux de la taxe foncière

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de **21,90 %** est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient **32, 36 %** soit le taux départemental de **21,90 %** + le taux communal de **10, 46 %**).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	32, 36 %	32, 36 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	65, 07 %	65, 07%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de voter pour 2021 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32, 36 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 65, 07 %

Par **délibération 2021-15**, Votes des subventions municipales

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Amicale sapeurs pompiers	31 €	31 €
Mieux vivre chez soi	61 €	61 €
Belote Caragoudaise	200 €	150 €
Comité des fêtes	2 300 €	750 €
FNACA	25 €	25 €
Foyer Rural	600 €	200 €
Jeunes Agriculteurs	20 €	20 €
Ligue contre le cancer	25 €	25 €
Société de Chasse	180 €	180 €
Les petites graines d'Esprit Cabane		50 €
TOTAL	3 442 €	1 492 €

Après échanges, le Conseil Municipal **approuve à la majorité** les subventions accordées en 2021 par la municipalité aux Associations, représentant 1 492 €.

Vote : 1 abstention – 9 pour.

Par **délibération 2021-16**, après présentation du **budget primitif 2021**, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021 s'élevant à 172 882,82 € pour la section Fonctionnement et à 48 107 € pour la section Investissement soit un **budget total de 220 989,82 €**.

Questions diverses

- **Les élections Départementales et Régionales** auront lieu le 20 et 27 Juin 2021, deux scrutins auront lieu le même jour de 8h à 18h. Il est nécessaire d'acquérir une urne supplémentaire.

- **Pôle routier 2021**

VC 4 Falgayrac Las Planes 11 955 € TTC

VC 10 Eglise - mise en place d'un regard 1 242 €

VC 2 chemin La Croix – purges racines 3 436,20 €

Enrobé à froid livré le 2 avril 2021 et réparti le 6 avril 2021 avec les aides de Messieurs AMANS, BONAFOUS, DUCOMMUN, que nous remercions chaleureusement.

- **Une nouvelle boîte aux lettres** sera installée prochainement à la Mairie.

La séance est levée à 22h30.